

Le budget retrouve des marges

Le conseil municipal de Saint-Martin-de-Bernegoue s'est réuni le 3 avril, sous la présidence du maire, Frédéric Nourrigeon, pour étudier le budget de l'année.

Avec l'aide de la conseillère aux décideurs locaux de la DGfip, le maire a élaboré plusieurs ratios. Après deux années difficiles financièrement pour la commune, les indicateurs sont à nouveau tous « au vert ». « Les décisions que nous avons prises depuis notre élection et les renégociations de contrats que nous avons faites ont porté leurs fruits », a ainsi souligné le maire.

Et d'ajouter : « La santé financière de la commune reste encore fragile, mais la gestion menée est saine, sincère et contenue, ce qui laisse présager, pour cette année

encore, une continuité positive. »

Compte administratif. L'exercice 2022 se solde en fonctionnement par 586.000 € de recettes et 521.000 € de dépenses, et en investissement par 22.000 € de recettes et 64.000 € de dépenses. Les recettes proviennent à 64 % des impôts et taxes et à 30 % de l'État. « La commune en est trop dépendante, a précisé le maire. Lorsqu'elle en aura la capacité financière, les élus devront réfléchir à des investissements permettant de générer des recettes. »

Budget 2023. Il s'établit en fonctionnement à 663.000 € et en investissement à 176.000 €. Des investissements concernent les rénovations des sanitaires et du hall du foyer rural, et l'aménagement de sécurité de la route de Brûlain pour 65.000 €.

Il sera aussi possible, a indiqué le maire, de « valoriser le travail des agents municipaux en augmentant raisonnablement leur régime indemnitaire, qui n'avait pas bougé depuis 2017 ».

Impositions. Compte tenu du contexte économique, le conseil décide, par 9 voix contre 4, de maintenir les taux. Les bases sont, par contre, revalorisées par les services de l'État et produiront une recette supplémentaire de 19.000 €.

Matériels. Le robot coupe est indispensable pour la cantine des écoles. Le précédent, acheté il y a vingt ans, doit être changé pour 1.690 € HT auprès de la société Erco. Le chauffe-eau du foyer rural, non réparable, sera remplacé pour 1.465 € HT auprès de l'entreprise BP plomberie.